



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## licenciement collectif

Question orale n° 1369

### Texte de la question

M. Bernard Madrelle souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'entreprise blayaise Perolo touchée par la vague de licenciements qui déferle sur notre pays. Lors du rachat de cette entreprise familiale par le groupe britannique Syltone il y a trois ans, celui-ci s'était engagé à respecter les usages en vigueur en France et à préserver les emplois. La direction annonce 34 suppressions d'emplois sur les 96 salariés que compte la société, soit plus du tiers du personnel. Cette entreprise fabrique des équipements pour le transfert et le chargement des fluides, pour le stockage des hydrocarbures en station-service et pour les camions-citernes de transport d'hydrocarbures liquides et dérivés, mais également des équipements inox pour le transport et le stockage des produits chimiques ou alimentaires liquides ; elle est présentée comme leader au plan national dans son domaine d'activité et le groupe Syltone, coté en Bourse à Londres, l'avait rachetée afin de conforter sa position européenne et de conquérir de nouveaux marchés. Pour justifier le transfert d'une partie importante de l'activité vers l'usine allemande de Kirchhain et le « dégraissage » qui s'ensuit, la direction invoque les faiblesses du site blayais, son degré de compétitivité moindre et l'effondrement du carnet de commandes. Pourtant l'entreprise Perolo reste rentable et les bénéfices se sont accrus... Dans ces conditions, pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas poursuivre la logique jusqu'au bout, jusqu'à la fermeture de l'usine ? Cela souligne, une fois de plus, l'ampleur des dommages causés par la stratégie née des exigences exorbitantes des marchés financiers et qui consiste à sacrifier les salariés au profit des actionnaires, à privilégier la rentabilité plutôt que l'emploi, à préserver les bénéfices au détriment des forces de travail. L'Assemblée nationale va examiner bientôt, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la modernisation sociale. Dans cette perspective, il lui demande quelles sont les mesures concrètes de prévention et d'accompagnement envisagées pour ouvrir de nouveaux droits et contester efficacement les licenciements abusifs et, d'autre part, ce qu'il en est de l'adoption de la directive européenne relative à l'information et à la consultation des travailleurs visant à empêcher tout groupe européen de bafouer les droits des salariés.

### Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Bernard Madrelle a présenté une question, n° 1369, ainsi rédigée:

«M. Bernard Madrelle souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'entreprise blayaise Perolo touchée par la vague de licenciements qui déferle sur notre pays. Lors du rachat de cette entreprise familiale par le groupe britannique Syltone il y a trois ans, celui-ci s'était engagé à respecter les usages en vigueur en France et à préserver les emplois. La direction annonce 34 suppressions d'emplois sur les 96 salariés que compte la société, soit plus du tiers du personnel. Cette entreprise fabrique des équipements pour le transfert et le chargement des fluides, pour le stockage des hydrocarbures en station-service et pour les camions-citernes de transport d'hydrocarbures liquides et dérivés, mais également des équipements inox pour le transport et le stockage des produits chimiques ou alimentaires liquides; elle est présentée comme leader au plan national dans son domaine d'activité et le groupe Syltone, coté en Bourse à Londres, l'avait rachetée afin de conforter sa position européenne et de conquérir de nouveaux marchés. Pour justifier le transfert d'une partie importante de l'activité vers l'usine allemande de Kirchhain et le « dégraissage » qui s'ensuit, la direction invoque

les faiblesses du site blayais, son degré de compétitivité moindre et l'effondrement du carnet de commandes. Pourtant l'entreprise Perolo reste rentable et les bénéfices se sont accrus... Dans ces conditions, pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas poursuivre la logique jusqu'au bout, jusqu'à la fermeture de l'usine ? Cela souligne, une fois de plus, l'ampleur des dommages causés par la stratégie née des exigences exorbitantes des marchés financiers et qui consiste à sacrifier les salariés au profit des actionnaires, à privilégier la rentabilité plutôt que l'emploi, à préserver les bénéfices au détriment des forces de travail. L'Assemblée nationale va examiner bientôt, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la modernisation sociale. Dans cette perspective, il lui demande quelles sont les mesures concrètes de prévention et d'accompagnement envisagées pour ouvrir de nouveaux droits et contester efficacement les licenciements abusifs et, d'autre part, ce qu'il en est de l'adoption de la directive européenne relative à l'information et à la consultation des travailleurs visant à empêcher tout groupe européen de bafouer les droits des salariés.»

La parole est à M. Bernard Madrelle, pour exposer sa question.

M. Bernard Madrelle. Monsieur le ministre délégué à la santé, je souhaitais appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'entreprise girondine Perolo, touchée, elle aussi, par la vague de licenciements qui secoue actuellement notre pays.

Lors du rachat de cette dynamique et vieille entreprise familiale par le groupe britannique Syltone voilà trois ans, celui-ci s'était engagé à respecter les usages en vigueur en France et à préserver les emplois. Or la direction vient d'annoncer 34 suppressions d'emploi sur les 96 salariés que compte la société, soit plus d'un tiers du personnel. En outre des centaines d'emplois induits sont concernés et, eu égard à la spécificité de cette entreprise, il est certain que d'autres licenciements suivront.

Cette entreprise, en effet, fabrique des équipements pour le transfert et le chargement des fluides, pour le stockage des hydrocarbures en station-service - des bras de chargement - et pour les camions-citernes de transport d'hydrocarbures liquides et dérivés, mais également des équipements en inox pour le transport et le stockage des produits chimiques ou alimentaires liquides. Elle est présentée comme leader au plan national dans son domaine d'activité et le groupe Syltone, coté en bourse à Londres, l'avait rachetée afin de conforter sa position européenne et de conquérir de nouveaux marchés.

Pour justifier le transfert d'une partie importante de l'activité vers l'usine allemande de Kirchhain et le «dégraissage» qui s'ensuivra, la direction invoque les faiblesses du site blayais, son degré de compétitivité moindre et une baisse des commandes. Pourtant, l'entreprise Perolo reste rentable et les bénéfices se sont accrus.

Dans ces conditions, pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas poursuivre la logique jusqu'au bout, c'est-à-dire, jusqu'à la fermeture de l'usine ?

Cette situation souligne, une fois de plus, l'ampleur des dommages causés par la stratégie née des exigences exorbitantes des marchés financiers qui consiste à sacrifier les salariés au profit des actionnaires, à privilégier la rentabilité plutôt que l'emploi, à préserver les bénéfices au détriment des forces de travail.

Notre assemblée doit examiner, dès cet après-midi en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la modernisation sociale. Je demande donc instamment, monsieur le ministre, que le Gouvernement nous soumette les mesures concrètes de prévention et d'accompagnement indispensables pour ouvrir de nouveaux droits et contester efficacement les licenciements abusifs.

Par ailleurs, j'aimerais savoir où en est le projet de directive européenne relative à l'information et à la consultation des travailleurs, qui vise à empêcher tout groupe européen de bafouer les droits élémentaires des salariés sous le prétexte fallacieux de restructurations.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, veuillez excuser Mme Elisabeth Guigou, qui m'a demandé de vous apporter la réponse précise que voici.

Vous avez donc appelé notre attention sur le cas de l'entreprise blayaise Perolo qui vient d'annoncer la suppression de trente-quatre emplois, soit le tiers de l'effectif, conséquence d'une décision de transfert d'une partie de ses activités vers l'usine allemande que vous avez citée. Vous souhaitez connaître les mesures concrètes de prévention et d'accompagnement que nous envisageons pour réagir à ce type de décision. Comme vous le savez, le Gouvernement a déjà déposé devant le Sénat des amendements au projet de loi de modernisation sociale, tendant à améliorer le droit à l'information et à la consultation des institutions représentatives du personnel, à renforcer les obligations des entreprises en matière de reclassement des salariés concernés et de réindustrialisation des sites touchés. Ces mesures vont être complétées lors du débat

qui va s'ouvrir cet après-midi en améliorant les modalités de suivi du plan social, en précisant les droits des institutions représentatives du personnel.

C'est en responsabilisant les entreprises et en favorisant un dialogue social équilibré au sein de l'entreprise Perelo, comme dans toutes les entreprises françaises, que nous parviendrons à éviter les situations dramatiques que constituent toujours les licenciements, quels que soient leur nombre et le site concerné. Le Gouvernement est convaincu que ce travail législatif ne peut qu'inciter nos partenaires européens à poursuivre les travaux relatifs à la révision de la directive européenne « Suite comités d'entreprises » et à reprendre le projet de directive sur l'information et la consultation des travailleurs dite « de Vilvoorde » que la présidence française avait mise à l'ordre du jour et sur laquelle les Etats membres doivent adopter une position commune au plus vite.

Il est en effet nécessaire de pouvoir agir tant au niveau national qu'à l'échelon européen, - en l'occurrence ce transfert s'effectue vers l'Allemagne - pour garantir les droits des salariés. Vous savez d'ailleurs que le Gouvernement est partisan d'une Europe sociale forte qui pourrait nous protéger contre les effets trop brutaux de la mondialisation.

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Madrelle.

M. Bernard Madrelle. Monsieur le ministre, comprenez que l'on ne peut que condamner ces groupes qui continuent d'accumuler des profits et de privilégier leurs actionnaires en considérant les travailleurs comme quantité négligeable. Le cynisme, c'est le terme qui convient, du groupe Syltone qui a bénéficié du savoir-faire et des 250 brevets de Perelo, est proprement insupportable. Oui, tout doit être mis en oeuvre, tant sur le plan national que sur le plan européen, pour mettre un terme à de tels abus. Il importe que la loi garantisse au plus vite les droits fondamentaux des salariés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Madrelle](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1369

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2875

**Réponse publiée le :** 23 mai 2001, page 3159

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2001